



Wallonie

DEPARTEMENT DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'URBANISME

DIRECTION DE
L'AMENAGEMENT LOCAL



Service public
de Wallonie

Rue des Brigades d'Irlande 1
B-5100 Namur
Tél. : 081/33.21.11.
Fax : 081/33.22.85.

Mél : Veronique.lebrun@spw.wallonie.be



Au Collège communal
Administration communale
De et à
6990 HOTTON

Namur, le

04 MAI 2017

Nos réf. : DATU/DAL/JP/MK/VL/D8098/10A

Annexes : 1 arrêté ministériel et ses annexes

Vos contacts : Magali KUMMERT, Attachée (☎ 081/33.22.34) – magali.kummert@spw.wallonie.be
Véronique LEBRUN, Secrétariat (☎ 081/33.25.83)

OBJET : HOTTON

Plan communal d'aménagement n°2 dit « Bourdon & Hampteau, révisant le plan de secteur de Marche – La Roche et valant périmètre de reconnaissance au sens du décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques, révisant le périmètre de reconnaissance de la zone dite de « Bourdon » (arrêté le 8 décembre 2005) en vue de le relocaliser et de l'étendre et arrêtant le plan d'expropriation nécessaire à la mise en œuvre du périmètre de reconnaissance révisé.

Arrêté ministériel du 24 avril 2017

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de trouver, ci-joint, une copie conforme de l'arrêté approuvant le plan communal d'aménagement repris sous objet.

En vertu de l'article 52, §3, alinéa 3 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, l'approbation entrera en vigueur à l'échéance du dernier des deux délais suivants :

- 10 jours après la parution au Moniteur belge ;
- 5 jours après le jour de publication par l'affichage (article L1133-2 du Code de la démocratie, anciennement article 114 de la Nouvelle loi communale).

C'est à la commune qu'il appartient d'informer le public suivant les modes visés à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (anciennement article 112 de la nouvelle loi communale). Mon service se charge de la publication au Moniteur belge.

Je vous saurais gré de me faire parvenir une copie de l'avis de publication pour les notifications d'usage.

Restant à votre entière disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Josiane PIMPURNIAUX
Directrice